

Le Burundi et l'UE reprennent le dialogue politique prévu par l'Accord de Cotonou

@rib News, 02/02/2021 Source Xinhua Le gouvernement du Burundi et l'Union Européenne (UE) ont repris mardi à Bujumbura le dialogue politique tel que prévu par l'article 8 de l'Accord de Cotonou (Bénin) de 2000, a annoncé dans un communiqué de presse Mme Inés Sonia Niyubahwe, porte-parole du ministère burundais des Affaires Étrangères, à l'issue de la fin de ces travaux.

Dans ce dialogue présidé conjointement par les deux parties (burundaise et européenne), le gouvernement burundais était représenté par le ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement, Albert Shingiro, et la partie européenne par l'ambassadeur de l'UE au Burundi, Claude Bochu, accompagné par les ambassadeurs de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et des Pays Bas. "Les deux parties ont rappelé que le Burundi et les États membres de l'UE, sont des partenaires historiques soucieux de voir leurs liens d'amitié et de coopération se développer davantage dans un esprit de confiance et de respect mutuel pour le bien-être de leurs peuples respectifs", souligne le communiqué. Les deux parties ont échangé en outre "sur les sujets d'intérêt commun et les engagements mutuels", ajoute le communiqué. La reprise du dialogue politique, insiste le communiqué, constitue "une priorité partagée" qui bénéficiera aux peuples burundais et européens. Enfin, les deux parties se sont félicitées de "l'excellent climat construit qui a présidé à leurs échanges, et ont convenu de les poursuivre dans la perspective de déboucher sur des résultats concrets". Signé le 23 juin 2000, l'Accord de Cotonou est un partenariat entre le groupe des 77 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'UE. L'article 8 de cet Accord stipule que "les parties maintiennent, de façon régulière, un dialogue politique global, équilibré et approfondi conduisant à des engagements mutuels".